

# Sixième réunion du Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable

2-3 février 2010 ■ Chantilly, France



# Une réunion cruciale, dans des circonstances opportunes

Du

Groupe de Travail  
International sur le  
Développement du  
Tourisme Durable

En

Partenariat mondial pour  
le tourisme durable



Près de 70 participants du monde entier se sont réunis les 2 et 3 février 2010 à Chantilly, en France, pour préparer la transformation du Groupe de Travail en Partenariat mondial pour le tourisme durable.

## Synthèse : principales réalisations et conclusions

- ▶ Les membres du Groupe de Travail ont accepté à l'unanimité que le Groupe de Travail continue sous la forme d'un partenariat des Nations Unies de Type II dans le cadre de la Commission du développement durable (CDD).
- ▶ Le PNUE va élaborer une présentation de l'offre et un résumé du Partenariat pour aider les membres à impliquer leurs agences respectives dans les contributions promises au Partenariat.
- ▶ Le PNUE va revoir le document conceptuel du Partenariat et les critères de sélection des projets à la lumière des discussions de la réunion et en diffusera les versions révisées avant fin mars 2010.
- ▶ Au vu des contraintes de temps imposées par le calendrier, les membres auront dix jours pour revoir les éléments révisés et faire part de leurs commentaires.
- ▶ Un événement parallèle sera organisé lors de la prochaine session de la CDD en mai 2010 à New York susceptible d'inclure le lancement du Partenariat si des fonds suffisants sont trouvés afin de rendre le Partenariat viable.
- ▶ Les membres et parties intéressées devront envoyer leur lettre d'engagement d'ici le 29 avril 2010 pour garantir la réussite du lancement du Partenariat.

## Sommaire

<b>Synthèse : principales réalisations et conclusions.....</b>	<b>3</b>
<b>Contexte et introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>1<sup>er</sup> jour : mardi 2 février 2010 .....</b>	<b>5</b>
▶ Allocutions de bienvenue et introduction par le PNUE, l'OMT, l'UNESCO et l'ADEME.....	6
▶ Présentations d'ouverture .....	9
<i>Commentaires généraux .....</i>	<i>11</i>
<i>Assemblée générale .....</i>	<i>12</i>
<i>Comité de pilotage.....</i>	<i>14</i>
<i>Secrétariat.....</i>	<i>15</i>
<i>Comité consultatif.....</i>	<i>15</i>
<i>Réseaux régionaux et centres de ressources.....</i>	<i>16</i>
▶ Discussion sur la structure financière, les exigences de provisionnement et la stratégie en matière d'appel de fonds du Partenariat (Annexe IV).....	16
▶ Assemblée plénière – présentation du programme de travail et description du raisonnement sous-tendant les critères de sélection des projets (Annexe V) .....	20
▶ Résumé des discussions .....	22
<i>Session 1 – Bienvenue.....</i>	<i>22</i>
<i>Session 2 – Structure de gouvernance.....</i>	<i>22</i>
<i>Session 3 - Finances.....</i>	<i>23</i>
<b>2<sup>ème</sup> jour : mercredi 3 février 2010 .....</b>	<b>24</b>
▶ Bienvenue et ordre du jour.....	24
▶ Session parallèle de trois groupes de travail .....	24
▶ Critères d'adhésion au Partenariat (Annexe VII) .....	24
▶ Assemblée plénière, synthèse et commentaires.....	25
▶ Phase de transition du Partenariat .....	28
▶ Synthèse et conclusion .....	31
<b>Un lieu de la réunion durable et des activités culturelles.....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXES – PRÉSENTATIONS ET DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT .....</b>	<b>36</b>

## Contexte et introduction

La sixième et dernière réunion du Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable, dans le cadre du processus du Marrakech, a réuni 69 participants incluant les représentants de 14 pays, 11 organisations internationales, 7 organisations non gouvernementales et 3 associations du secteur privé (*Annexe I - Liste définitive des participants*). La réunion a servi de cadre de discussion aux membres du Groupe de Travail pour débattre de l'évolution du Groupe de Travail en un partenariat des Nations Unies de Type II dans le cadre de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-ONU), des critères de sélection pour les projets proposés et des mécanismes de financement en vue de son fonctionnement.

*La réunion a été organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) avec le soutien financier du ministère norvégien de l'Environnement, du ministère français de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), de l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), du ministère français des Affaires Étrangères et Européennes et du ministère français de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. La réunion a été présidée par M. Christian Brodhag.*

## 1<sup>er</sup> jour : mardi 2 février 2010

### ► Allocution d'ouverture ; Etienne Coffin et Christian Brodhag

M. Etienne Coffin, ministre français de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, en charge du tourisme, a ouvert la réunion par un brève présentation du processus de Marrakech et du Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable. M. Coffin a souhaité la bienvenue à tous les participants et orateurs de la réunion et remercié chacun d'entre eux pour leur soutien au Groupe de Travail. Il a adressé ses remerciements à Christian Brodhag qui préside la réunion et a fait profiter le Groupe de Travail de ses précieux conseils. M. Coffin a insisté sur l'importance de cette sixième réunion, marquant la transformation du Groupe de Travail en une entité plus permanente, à savoir un partenariat des Nations Unies de Type II dans le cadre de la Commission du développement durable (CDD-ONU). Il a rappelé que lors de la cinquième réunion du Groupe de Travail au Maroc, les membres ont adopté le calendrier de mise en place d'un partenariat des Nations Unies de Type II et que l'objectif de la sixième réunion est de définir la nouvelle forme du Partenariat et de débattre des stratégies d'appel de fonds pour financer son fonctionnement.

M. Coffin a remercié le MEEDDM, l'ADEME et le ministère français des Affaires Étrangères et Européennes d'accueillir la dernière réunion du Groupe de Travail dans un cadre aussi magnifique que celui du Domaine des Fontaines. Il a souhaité à tous les participants une réunion fructueuse et productive. Il a ensuite présenté Christian Brodhag, président et modérateur de la réunion.

M. Christian Brodhag a remercié M. Coffin pour son allocution d'introduction puis l'ensemble des participants pour leur présence. Il s'est dit heureux de retrouver le Groupe de Travail pour en présider la dernière réunion. Il a présenté Gérard Ruiz du MEEDDM qui va lui succéder et M. Ruiz va diriger le Groupe de Travail dans sa phase de transformation en partenariat des Nations Unies de Type II. Il a souhaité la bienvenue à la Corée et au Royaume-Uni au sein de la réunion et fait remarquer que la sixième réunion n'était pas ouverte à toutes les parties intéressées puisque son objet premier était de définir les étapes nécessaires d'une transformation réussie en partenariat des Nations Unies de Type II et d'envisager les divers aspects et fonctions du Partenariat. M. Brodhag a encouragé tous les participants à prendre activement part aux débats, souhaitant tous les voir partir avec le sentiment que leur voix a été entendue.

## ► Allocutions de bienvenue et introduction par le PNUE, l'OMT, l'UNESCO et l'ADEME

### PNUE

M. Arab Hoballah a tout d'abord remercié la délégation française d'accueillir la réunion du Groupe de Travail puis a remercié toutes les parties prenantes pour leur participation et leurs contributions à la réussite du Groupe de Travail sur le tourisme ainsi que pour le soutien qu'elles apportent au lancement du Partenariat mondial sur le tourisme durable. Il a expliqué que le Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable est largement reconnu comme l'un des groupes de travail les plus dynamiques et prospères du processus de Marrakech. Il a souhaité à tous la bienvenue dans cette nouvelle phase du Groupe de Travail et souligné l'efficacité des partenariats des Nations Unies de Type II dans le cadre de la CDD et la visibilité accrue que cette plateforme apporte. Il a précisé que la transformation en partenariat des Nations Unies de Type II va permettre de poursuivre les activités et de tirer profit des remarquables avancées réalisées par le Groupe de Travail.

M. Hoballah a rappelé que la CDD-ONU est chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de leur avancement, et doit également apporter des conseils stratégiques pour suivre le Plan de mise en œuvre de Johannesburg aux niveaux local, national, régional et international. Il a expliqué que la CDD fonctionne selon des cycles biennaux et surveille l'évolution de la production et de la consommation. Au sein de chaque cycle, des groupes thématiques d'enjeux sont évalués de manière intégrée, en prenant en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Il a indiqué que le tourisme est l'un des thèmes abordés en 2012/2013.

M. Hoballah a mis en relief le fait que le tourisme durable peut être un puissant partenaire de développement et une force motrice pour les économies locales. Il a demandé aux membres du Groupe de Travail de veiller à ce que les réalisations de ces trois dernières années deviennent des fondamentaux pour toutes les activités du tourisme et qu'ensemble ils profitent du Partenariat pour mobiliser d'autres parties prenantes dans l'application des principes de tourisme durable. Il a expliqué que le Partenariat a le potentiel de transformer la manière dont le tourisme est pratiqué dans le monde entier, à tous les échelons, et de faire évoluer les politiques en matière de tourisme. Il a précisé que le tourisme est une des plus vastes industries au monde et qu'il joue un rôle décisif dans l'économie verte. Il a attiré

l'attention sur les ressources naturelles requises pour soutenir un secteur aussi vaste et souligné les possibilités pour les membres d'avoir un impact majeur par une meilleure durabilité. Il a insisté sur la nécessité de poursuivre les activités du Groupe de Travail par l'intermédiaire du Partenariat ainsi que sur la nécessité de mobiliser les ressources nécessaires afin de poursuivre ce que ce dernier a réalisé avec succès jusqu'à présent.

## OMT

Mme Sofia Gutierrez s'est dit ravie de prendre part à la réunion dont elle a souligné l'importance historique puisque celle-ci marque la transformation du Groupe de Travail en une entité plus permanente sous forme de partenariat de Type II CDD-ONU. Elle a rappelé les nombreuses initiatives réussies du Groupe de Travail, mettant en évidence l'importance des recommandations politiques qui ont été adoptées lors de la réunion de Marrakech l'année précédente. Ces recommandations sont devenues une référence majeure pour la communauté mondiale du tourisme sur la voie du développement du tourisme durable. Selon Mme Gutierrez, la transformation du Groupe de Travail en partenariat de Type II CDD-ONU va offrir aux membres une plateforme unique de lancement de projets de tourisme durable dans le monde entier. Elle a encouragé les membres à jouer un rôle actif dans les jours à venir afin que leurs réflexions et commentaires puissent être enregistrés et pris en compte lors de la finalisation du Partenariat en devenir. Son souhait, pour conclure, est que tous les membres quittent la réunion en ayant le sentiment de faire partie de la prochaine étape du Partenariat.

## UNESCO

M. Hervé Barré a remercié la délégation française d'avoir présidé le Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable et d'avoir accueilli la sixième réunion. M. Barré a remercié le PNUE d'avoir supervisé la partie logistique et préparé les documents d'information étayant les débats de la réunion. Il a rappelé que l'objectif de la présente réunion est de finaliser la transition du Groupe de Travail en un partenariat de Type II CDD-ONU. L'UNESCO voit en cela une évolution particulièrement stratégique qui va permettre aux membres d'atteindre un plus grand nombre de parties prenantes dans la mise en œuvre réussie des activités. Selon M. Barré, même si le tourisme n'est pas l'un des principaux mandats de l'UNESCO, il est un invité *de facto* de nombreux projets de l'organisation.

M. Barré a félicité les membres pour leur élaboration et approbation des recommandations politiques en matière de développement du tourisme durable et fait ressortir la nécessité de continuer à travailler avec les gouvernements pour s'assurer que ces recommandations sont intégrées avec succès dans des mandats juridiquement contraignants au sein de cadres directeurs. Il a cité la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO ainsi que le Programme sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO, créé en 1971 dans le but de fournir une base scientifique pour gérer les besoins des hommes en harmonie avec la nature. Un outil majeur de ce programme est le réseau de plus de 500 réserves de biosphère, dans plus de 100 pays, qui ont pour vocation de protéger la biodiversité.

M. Barré a attiré l'attention sur les liens entre culture, patrimoine et biodiversité et souligné que le défi consiste à identifier et soutenir des pratiques de tourisme qui procèdent conformément à la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO. Citant les statistiques, il a fait ressortir que le tourisme culturel représente jusqu'à 45% des activités touristiques et que ce chiffre est amené à triple dans les trois ans à venir. Il a également précisé que l'écotourisme représente 10 % des activités touristiques et souligné que ces deux valeurs sont en progression.

M. Barré a invité tous les membres à travailler ensemble à la mise en œuvre de projets qui cherchent à protéger le patrimoine culturel et naturel ainsi que la biodiversité. Notant que le tourisme est une industrie complexe, il a souligné l'importance d'une collaboration interdisciplinaire, inter-agences et interministérielle dans les initiatives de tourisme durable afin de garantir la prise en compte et la gestion appropriée des divers éléments. Il a par ailleurs dit que le tourisme ne peut être durable si les ressources ne sont pas préservées et a fait valoir que les repères de l'UNESCO peuvent être utilisés pour évaluer les impacts des activités du tourisme sur les ressources naturelles et culturelles. Il a remercié chacun de sa présence et participation à cette réunion et conclu qu'il était impatient d'entamer les débats.

M. Christian Brodhag a remercié M. Hervé Barré d'avoir parlé des conventions et encouragé toutes les parties prenantes à veiller à ce que les objectifs communs définis dans ces conventions et normes internationales soient ancrés dans les activités du projet.

## ADEME

Mme Cécile Martin-Phipps a remercié les membres de la délégation française et les membres du Groupe de Travail pour leur participation à la sixième réunion. Elle a fait savoir qu'au nom de l'ADEME, elle est heureuse d'accueillir le dîner au château de Chantilly. Mme Martin-Phipps a brièvement résumé les activités de l'ADEME dans le secteur du tourisme, citant son projet d'amélioration de l'efficacité des ressources de l'industrie hôtelière comme exemple concret de l'engagement de l'agence dans les initiatives de tourisme durable. Elle a également mentionné les activités de renforcement des capacités de l'ADEME en matière d'efficacité énergétique et la mise à disposition par l'agence d'experts techniques pour soutenir le secteur hôtelier dans l'adoption de bonnes pratiques et nouvelles technologies. Elle a conclu en affirmant que l'ADEME est heureuse de poursuivre cette mission dans le cadre du Partenariat en devenir.

## ► Présentations d'ouverture

M. Christian Brodhag a présenté l'ordre du jour de la sixième réunion du Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable (GTI-DTD). Il a retracé l'historique du Groupe de Travail, rappelant que l'un des résultats clés du 'Sommet mondial sur le développement durable' (SMDD) de Johannesburg en 2002 a été le consensus sur 'l'obligation de changements fondamentaux dans la manière dont les sociétés produisent et consomment, pour atteindre un développement durable mondial.' Il a rappelé que le processus de Marrakech a été conçu l'année suivante au Maroc pour guider l'effort mondial et encourager une consommation et une production durables et soutenir l'élaboration d'un plan-cadre décennal de programme (10YFP) sur la consommation et la production durables (CPD). Le GTI-DTD a par la suite été créé, a-t-il ajouté, en tant que groupe de travail du processus de Marrakech et qu'il a été piloté par la France.

M. Brodhag a précisé que le Groupe de Travail se compose actuellement de 18 pays membres et de 25 organisations et qu'en tout, il a soutenu la mise en œuvre de plus de 40 projets ces trois dernières années. De nombreuses initiatives importantes sont le fruit direct du réseau que le GTI-DTD a mis en place lors de réunions internationales. M. Brodhag a précisé que ces réunions ont servi de forum aux experts internationaux et parties prenantes du monde entier, leur permettant de se réunir, d'échanger des idées et de développer de nouvelles initiatives. Il a souligné que la force du Groupe de Travail réside dans le fait qu'il favorise les synergies et renforce la coopération entre les acteurs mondiaux du développement durable.

M. Brodhag a cité les recommandations politiques comme l'une des réalisations majeures du Groupe de Travail. Il a indiqué qu'après la réunion de Marrakech, les recommandations politiques ont été présentées lors de l'assemblée générale de l'OMT, le document conceptuel du Partenariat a été élaboré, des bailleurs de fonds potentiels ont été identifiés pour cibler les efforts d'appel de fonds en vue du financement du Partenariat mondial, et les membres du Groupe de Travail ont mis en œuvre et disséminé des projets et proposé les recommandations politiques.

M. Brodhag a présenté le concept du Partenariat. Il a déclaré que le Partenariat a pour mission d'intégrer la durabilité dans chaque aspect du tourisme, de ses politiques à son développement et à ses activités. Le Partenariat va mettre en relation les individus, les idées et les connaissances. Selon lui, le Partenariat présente les trois caractéristiques uniques suivantes :

- il est mondial en termes d'échelle et de couverture ;
- il assure par sa composition une représentation mondiale, avec diverses agences des Nations Unies, des ONG et des représentants du secteur privé ; et
- il est unique dans la mesure où peu d'autres entités du tourisme, pour ne pas dire aucune, ont la faculté de convertir aussi rapidement l'expérience en action.

M. Brodhag a exposé les avantages que le Partenariat offre à ses membres :

- les partenaires auront accès à de nouveaux outils et aux dernières informations ;



- les partenaires recevront une assistance technique lors de la mise en œuvre des recommandations politiques ;
- les partenaires seront en mesure de découvrir et de mettre en œuvre des activités réussies venant d'autres régions du monde ;
- les partenaires seront en mesure de reproduire leurs propres projets dans d'autres régions ; et
- les partenaires seront en mesure de collecter conjointement des fonds avec d'autres organisations et institutions pour des projets présents et futurs.

M. Brodhag a invité les membres à apporter leur soutien au Groupe de Travail lors de la période de transition et à l'aider à diffuser et mettre en œuvre les recommandations politiques, déployer et reproduire les projets réussis dans d'autres régions et à développer de nouveaux outils. Il a ensuite laissé la parole à l'assistance.

Revenant sur les statistiques citées par l'UNESCO, M. Etienne Coffin a précisé que les chiffres pour l'écotourisme vont plus que doubler dans les années à venir. Il a souligné l'engagement de la France envers le tourisme durable et la détermination de la délégation française à mobiliser l'engagement de toutes les parties prenantes dans le lancement du Partenariat et la mise en œuvre de ses objectifs.

Mme Gina Guillen Grillo, représentante du Costa Rica, a remercié le gouvernement français pour son hospitalité et sa présidence du Groupe de Travail. Elle a relevé l'emploi du terme 'écotourisme' et indiqué que ce mot fait généralement référence à un tourisme de niche, essentiellement centré sur la découverte de la nature. Elle a proposé l'emploi du terme 'tourisme durable' qui reflète de façon plus précise les divers aspects du tourisme pris en compte par le Groupe de Travail.

Mme Patricia Barnett, de Tourism Concern, a remercié la délégation française pour son accueil de la réunion et pour la vision extraordinaire présentée dans le cadre du Partenariat. Elle a noté la nécessité d'un plus grand engagement des parties prenantes et demandé aux membres de faire du Partenariat un groupe plus intégrateur incluant des initiatives 'locales'.

Rappelant la présentation de Christian Brodhag, M. Arab Hoballah, du PNUE, a fait ressortir qu'à l'heure actuelle, le défi pour les membres consiste à s'unir pour garantir le lancement réussi du Partenariat et à travailler ensemble à la mise en œuvre des objectifs du Partenariat. Il a souligné qu'il est difficile de réaliser un programme aussi ambitieux que celui défini dans le Partenariat et que cela va obliger tous les membres à unir leurs efforts. Il a invité ces derniers à utiliser leurs compétences et mobiliser leurs réseaux pour mettre en œuvre le programme de travail défini dans le document [conceptuel] du Partenariat.

Mme Alessandra Vellucci, CNUCED, a remercié la délégation française d'accueillir la réunion, s'est présentée et a présenté les activités de la CNUCED liées au tourisme. Elle aimerait qu'une attention particulière soit apportée, dans le document [conceptuel] du Partenariat, aux pays les moins développés et que des activités concrètes soient définies pour leur engagement.

M. Alain Dupeyras, OCDE, a remercié la délégation française pour son accueil de la réunion et sa présidence de l'initiative. M. Dupeyras a mis en avant l'importance du Groupe de Travail et déclaré que durant la réunion, l'OCDE va chercher à identifier les activités auxquelles l'organisation peut apporter son soutien lors de la période de transition et lors du lancement du Partenariat.

M. Gordon Sillence, ECOTRANS, a remercié la délégation française d'accueillir la réunion et d'offrir la possibilité de discuter des phases de transition menant au lancement du Partenariat. Il a mis l'accent sur les défis auxquels le tourisme est confronté, évoquant la disparition de 30 % des espèces et les défis auxquels les destinations touristiques côtières vont devoir faire face dans le cas d'un réchauffement planétaire de deux degrés. Il a encouragé les membres à identifier de quelles manières le programme du Partenariat peut aborder ces défis.

## ► **Présentation de la structure, de la gouvernance et du programme de travail du Partenariat (Annexe III)**

*par Mme Sofia Gutierrez, responsable du Programme, OMT et M. Arab Hoballah, chef du Service CPD, PNUE*

Mme Sofia Gutierrez a ouvert la session en encourageant les membres à apporter leur soutien lors de la phase de transition aux quatre activités principales suivantes :

- mise en œuvre des recommandations politiques du GTI-DTD ;
- déploiement et reproduction des projets réussis dans d'autres régions ;
- développement de nouveaux outils ; et
- création de réseaux et partenariats.

Mme Gutierrez a ensuite présenté la structure organisationnelle du Partenariat telle que proposée. Elle a fait ressortir qu'il est essentiel d'arrêter une structure de gestion et de coordination pour le Partenariat si l'on veut qu'il réussisse à intégrer la mise en œuvre de schémas de consommation et de production durables dans le secteur du tourisme. Elle a précisé que le Partenariat sera en mesure de gérer et coordonner les multiples initiatives et projets s'il possède une solide structure pour coordonner les différentes charges et activités de ses membres : dans la mesure où il est à la fois question de gouvernance et de questions techniques, cette structure nécessitera un Comité consultatif, un Comité de pilotage et un Secrétariat, ainsi qu'une Assemblée générale annuelle afin de réunir l'ensemble des membres. Mme Gutierrez a présenté plus en détail les entités suivantes : (1) **l'Assemblée générale annuelle** du Partenariat et (2) le **Comité de pilotage**.

### Commentaires généraux

Mme Gutierrez a laissé la parole aux participants pour qu'ils fassent part de leurs commentaires sur la structure organisationnelle du Partenariat.

Mme Vanessa Perez Cirera, WWF, a fait remarquer que son ampleur est considérable et aimerait voir le concept du Partenariat définir des activités qui permettent d'agir en faveur de la réduction de la pauvreté et de la conservation de la biodiversité.

Mme Alessandra Vellucci, CNUCED, a précisé qu'elle aimerait voir le concept du Partenariat mieux définir la manière dont les projets mis en œuvre par les membres s'inséreront dans la structure générale. Elle aimerait que le concept identifie clairement comment les synergies entre les diverses initiatives des membres seront promues.

M. Earlston Mcphee, Bahamas, a recommandé que le Comité consultatif se compose à la fois de représentants des Nations Unies et de spécialistes-matière.

M. Francesco Iannelo, CE, a remercié la délégation française d'accueillir la réunion et le PNUE d'avoir préparé les documents d'information étayant l'événement. Il a fait savoir qu'il n'avait pas vu la CE dans l'organigramme du concept du Partenariat qui définit la structure organisationnelle et aimerait qu'elle y figure. Il a expliqué que, malgré son incapacité à s'engager financièrement à ce stade, il promet d'apporter un soutien en termes de partage d'expérience et accueille favorablement l'opportunité d'un engagement collectif.

M. Christian Brodhag a remercié la CE de sa participation et a précisé que l'objectif du Partenariat est d'être hautement participatif. M. Brodhag a également déclaré que la France souhaite continuer à jouer un rôle important au sein du Partenariat mais que dans la mesure où l'initiative évolue, il est naturel et sain que les responsabilités de direction soient partagées et alternent. Il a accueilli favorablement la proposition d'un Comité consultatif composé de représentants des Nations Unies et de spécialistes-matière de M. Mcphee tout en soulignant l'importance d'impliquer les agences des Nations Unies afin que le Comité satisfasse avec succès les objectifs proposés.

Mme Mercedes Melendes de Mena, SICA, a remercié la France d'avoir présidé le Groupe de Travail et de lui apporter un soutien constant dans cette phase de transition. Elle a fait remarquer que la coordination d'un nombre aussi élevé d'acteurs par le Secrétariat allait être un défi. Elle a proposé d'élire des représentants régionaux au Comité de pilotage à la place d'une représentation gouvernementale.

Mme Gina Guillen Grillo, représentante du Costa Rica, a appuyé cette proposition du SICA et précisé qu'elle avait préconisé la création de sections régionales lors de la dernière réunion.

Mme Blanka Belosevic, représentante de la Croatie, s'est dite d'accord avec la proposition d'une représentation régionale mais a précisé que cela peut être un concept difficile à mettre en œuvre. S'inspirant de son expérience professionnelle, elle a dit que ces initiatives échouent parfois car les représentants soutiennent l'intérêt de leur pays d'origine. Bien qu'appuyant l'idée d'une représentation régionale, selon elle, un mécanisme doit être mise en place pour en garantir la mise en œuvre réussie.

Mme Sofia Gutierrez a ensuite présenté les catégories de membres à savoir 1) agences des Nations Unies, 2) gouvernements, 3) organisations intergouvernementales et 4) grands groupes (associations professionnelles, organisations environnementales et sociales, ONG).

## Assemblée générale

Mme Sofia Gutierrez est ensuite revenue sur l'Assemblée générale précisant que le processus décisionnel pour le Partenariat va reposer sur les résolutions de l'Assemblée générale annuelle de tous les partenaires qui détermineront la politique, le budget et les projets devant être mis en œuvre par le Secrétariat. Elle a fait part de rôles supplémentaires, notamment de supervision et gestion du Partenariat et élection des membres du Comité de pilotage. Elle a ensuite de nouveau laissé la parole à l'assistance pour commentaires.

Mme Vanessa Perez Cirera, WWF, a demandé si une taille avait été déterminée pour l'Assemblée générale dans la mesure où cela aura des implications pour son fonctionnement. M. Arab Hoballah a précisé que la taille de l'Assemblée générale n'avait pas été définie mais a conclu qu'elle compterait vraisemblablement moins de 100 membres.

Mme Pilar Murillo Fuentes, ONUDI, a remercié la France d'accueillir la réunion et a confirmé l'engagement de l'ONUDI vis-à-vis de la phase de transition et du lancement du Partenariat. Elle a demandé des éclaircissements sur la référence faite dans les documents aux membres et partenaires, voulant savoir s'il y avait une différence terminologique (citant plus spécifiquement la page 14 du document conceptuel du Partenariat).

M. Arab Hoballah a répondu qu'il n'y a aucune différence et que ces termes sont équivalents.

Mme Gina Guillen Grillo, représentante du Costa Rica, a demandé des précisions sur l'organisme en charge de l'approbation des nouveaux membres.

M. Arab Hoballah a répondu que d'après le document conceptuel, le Comité de pilotage ferait part de recommandations en matière d'adhésion à l'Assemblée générale et que la décision finale sera prise par l'Assemblée générale.

Monica Borobia, Roteiros de Charme Hotel Association, s'est interrogée sur les politiques définies chaque année par l'Assemblée générale se demandant si elles étaient suffisamment étendues pour prendre en compte les besoins pressants de l'industrie.

M. Hervé Barré, UNESCO, a déclaré être d'avis que la coordination des projets dans le cadre du Partenariat devait être réalisée de manière décentralisée et que ces informations devaient être présentées à l'Assemblée générale. Il a précisé que les thèmes sont autonomes et que la mise en œuvre des projets se fera par l'intermédiaire des diverses parties prenantes. Il a ajouté qu'il aimerait que la culture soit incluse chaque fois qu'il est fait référence aux termes environnement et social dans les discussions et dans le document conceptuel du Partenariat.

M. Ronald Sanabria, Rainforest Alliance, a noté que l'un des aspects clés du Partenariat est la coordination entre membres. Il a identifié la nécessité de séparer la structure organisationnelle de la structure fonctionnelle. Il a encouragé les membres à rechercher des mécanismes en mesure de garantir la coordination entre projets et proposé d'avoir un comité de coordination. Il a soutenu le point de vue du SICA et du Costa Rica sur la représentation régionale dans la mesure où il ne voit pas la nécessité de limiter la représentation aux pays.

Mme Mercedes Melendes de Mena, SICA, a noté que l'Assemblée générale assurerait la direction du Partenariat et qu'un élément important, à savoir son approbation d'un plan de travail stratégique quinquennal, est absent. Elle a précisé que l'Assemblée générale devrait également approuver le programme de travail annuel. Par ailleurs, ne pensant pas que l'Assemblée générale devait approuver les projets devant être mis en œuvre, elle a dit que cette tâche devait être placée sous la responsabilité du Comité de pilotage.

Mme Claudia Schatan, CEPAL, a craint que le Partenariat ne devienne trop bureaucratique pour rapidement transformer la politique en action, évoquant l'urgence d'une réponse collaborative au changement climatique. Elle aimerait voir un mécanisme à même de garantir que la structure de gouvernance ne ralentit pas la mise en œuvre des projets.

## Comité de pilotage

M. Arab Hoballah a pris la parole et présenté la structure et les fonctions du Comité de pilotage telles que proposées.

Il a exposé la proposition de structure du Comité de pilotage telle que mise en avant dans le document conceptuel.

Il a par ailleurs souligné que le Comité de pilotage aura pour vocation de garantir la cohérence du travail mis en œuvre par l'intermédiaire du Partenariat et supervisera les activités et projets mis en œuvre par le Secrétariat. Il a ajouté que le Comité de pilotage sera chargé d'approuver les nouveaux membres, de rédiger les propositions à l'intention de l'Assemblée générale et de proposer de nouvelles activités et de nouveaux projets entre deux convocations de l'Assemblée. Il a souligné l'importance du rôle du Comité de pilotage dans la supervision des nouvelles initiatives.

M. Arab Hoballah a laissé la parole aux participants, demandant aux membres si le chiffre de sept membres votant est une valeur appropriée pour le Comité de pilotage, puis a demandé s'il y avait des commentaires sur la manière dont le président et le vice-président allaient être choisis et sur la durée de leur mandat.

Mme Patricia Barnett, Tourism Concern, a proposé de supprimer la spécification précisant que le président du Comité de pilotage sera issu d'un pays développé. Elle a demandé des éclaircissements sur les conditions requises pour devenir membre et proposé que tous les membres signent une convention confirmant leur engagement envers le tourisme durable. Elle a également précisé qu'elle aimerait voir plus de deux sièges pour le groupe des acteurs du tourisme.

Mme Blanka Belosevic, représentante de la Croatie, a proposé que la spécification Nord et Sud pour le président et le président adjoint, respectivement, soit supprimée. Elle a demandé qu'il soit simplement dit que si le président venait d'une région, le président adjoint serait de l'autre. Selon elle, le vice-président devrait échanger ses fonctions avec le président à intervalles prédéterminés pour garantir une alternance entre présidence Nord et Sud. Elle a également recommandé que la composition du Comité de pilotage soit réexaminée.

M. Etienne Coffin, ministère français en charge du tourisme, a indiqué que la composition du Comité de pilotage, telle que proposée, a été élaborée en fonction de paramètres de représentativité et d'efficacité. Il a noté la nécessité de représentation des pays Nord et Sud dans la mesure où les uns et les autres sont confrontés à des défis différents. Il a précisé que la France va vraisemblablement adopter une forme de clause de rotation pour garantir une représentation équitable. Il a précisé qu'en termes d'efficacité, le nombre de membres du Comité de pilotage devait être limité puisqu'il s'agit d'un organe décisionnel.

M. Arab Hoballah a souligné que les membres du Comité de pilotage devaient être actifs et motivés et devaient être représentatifs. Il a fait savoir que des critères seront élaborés pour le processus de sélection et que les idées des membres seront prises en compte dans la préparation des critères.

M. Hervé Barré, UNESCO, a noté que les critères pour devenir membre du Comité de pilotage devront garantir l'efficacité et la crédibilité de l'organe. Il a retenu la nécessité d'élire ceux qui ont prouvé leur engagement et participation dans de précédentes initiatives. Il lui paraît nécessaire de garantir une rotation mais également de s'assurer que l'organe conserve une mémoire institutionnelle.

M. Arab Hoballah et M. Christian Brodhag ont admis ce point et précisé par ailleurs que les responsables élus devaient être actifs et influents parmi les acteurs du tourisme.

Tout au long de la session, plusieurs membres ont posé des questions sur l'organigramme de la structure de gouvernance présenté dans le document conceptuel et la présentation du Partenariat. Ils ont fait part d'un manque de clarté dans les interactions entre les divers organes. Il a été convenu que l'organigramme serait revu pour mieux indiquer les liens hiérarchiques directs entre les différents organes.

## Secrétariat

M. Arab Hoballah a pris la parole et présenté la fonction du Secrétariat, telle que proposée. Il a précisé que la priorité du Secrétariat sera de soutenir le Partenariat. Il a par ailleurs déclaré que le Secrétariat coordonnera les activités générales du Partenariat et soutiendra la mise en œuvre et le déploiement des projets ainsi que l'identification de nouveaux projets pour les mettre en œuvre. Les autres activités du Secrétariat consisteront à disséminer les projets mis en œuvre par les partenaires et à faire des recommandations pour le Comité de pilotage (notamment élaboration de statuts, approbation des nouveaux membres et sélection de nouveaux projets). Il a souligné que le Secrétariat va devoir établir une stratégie à moyen et long terme afin d'assurer la surveillance des projets et de collecter des fonds pour de nouvelles initiatives. Il a également souligné l'importance du rôle que le Secrétariat va jouer en termes de dissémination et représentation. Il a fait part du budget de fonctionnement du Secrétariat, précisant qu'il se composerait d'un responsable du Programme assisté d'un consultant à temps partiel.

Mme Mercedes Melendes de Mena, SICA, s'est interrogée sur les nombreux rôles du Secrétariat notamment son rôle de meneur dans la stratégie d'appel de fonds, mise en œuvre des projets ainsi que suivi et évaluation des résultats des projets. Elle a le sentiment que les ressources humaines prévues dans le budget ne seront pas suffisantes pour atteindre pleinement les objectifs.

Certains membres se sont fait l'écho de ces préoccupations, notant que pour que l'effort d'appel de fonds soit fructueux, des ressources financières devaient être allouées pour engager un responsable du Programme senior comme coordinateur (de niveau UN P-4 ou P-5 et non de niveau P-3) possédant une expérience en la matière. Ils ont par ailleurs évoqué la nécessité de faire passer le temps partiel de l'assistant en temps complet et de faire appel à des stagiaires. Les membres ont le sentiment que la fonction première du Secrétariat serait d'améliorer les services et la coordination des projets mis en œuvre par les partenaires (en créant des synergies, par le biais de la dissémination). Ils ont également mentionné le rôle important que le Secrétariat joue dans le suivi de la mise en œuvre et des résultats des projets.

Mme Vanessa Perez Cirera, WWF, a proposé que la stratégie d'appel de fonds soit éventuellement attribuée, comme fonction clé, au Comité de pilotage.

M. Arab Hoballah a précisé que selon l'expérience du PNUE, cette stratégie ne réussit pas dans la mesure où les membres du Comité de pilotage sont souvent des membres bénévoles.

## Comité consultatif

M. Arab Hoballah a présenté la structure et les fonctions du Comité consultatif, telles que proposées. Il a rappelé la proposition originale de la France de former ce comité de représentants d'organisations

internationales compétentes, experts dans les domaines thématiques, et la recommandation des États-Unis de constituer ce comité d'experts qui seraient nommés et approuvés par l'Assemblée générale pour une période de trois ans. Il a noté qu'il est utile d'avoir des spécialistes-matière qui apportent un lien avec les réalités du marché mondial. Il a donné la parole aux participants, appelant leurs commentaires sur les deux structures proposées et l'éventualité d'une combinaison.

Les membres ont été nombreux à penser que le système hybride peut s'avérer l'approche idéale. Tous soutenant l'avantage du pouvoir de convocation que détiennent les Nations Unies. Des inquiétudes ont été émises concernant les implications financières de la mobilisation de spécialistes-matière. L'UNESCO a précisé que dans la mesure où le Groupe de Travail se transforme en un partenariat des Nations Unies de Type II, un multilatéralisme est nécessaire dans la poursuite des objectifs du Partenariat. Il a été précisé que plusieurs groupes de travail thématiques pourraient être créés. Il a également été noté que les rôles entre le Comité consultatif et le Secrétariat devaient être précisés.

### Réseaux régionaux et centres de ressources

M. Arab Hoballah a présenté les réseaux régionaux devant être impliqués et les réseaux devant être approchés, en citant plus spécifiquement l'Association des États de la Caraïbe, l'Association des Nations du Sud-Est asiatique, le Système d'Intégration Centraméricain, le Plan d'Action méditerranéen, Pacific Asia Travel Association, et MERCOSUR en Amérique latine. Il a donné la parole aux participants et appelé leurs commentaires sur le rôle jugé le plus efficace pour les réseaux régionaux et pour savoir si ces réseaux devaient être impliqués dès le lancement initial du projet ou intégrés au fur et à mesure du développement du Partenariat.

Mme Alessandra Vellucci, CNUCED, a proposé d'inclure les réseaux africains. M. Modibo Cissé, représentant du Mali, a soutenu cette proposition citant plus particulièrement la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest comme initiative régionale devant être incorporée. M. Christian Brodhag a précisé qu'il aimerait voir l'engagement des pays francophones et garantir que les outils élaborés dans ce Partenariat sont disponibles aux pays africains francophones.

Mme Gina Guillen Grillo, représentante du Costa Rica, a attiré l'attention sur la représentation régionale, jugée importante de l'avis général, et a proposé que cet aspect soit inclus dans tous les organes de gouvernance du Partenariat. Selon elle, des sections régionales pourraient être créées au début du Partenariat et chaque région pourrait être représentée au sein d'un Comité de pilotage.

Mme Pilar Murillo Fuentes, ONUDI, a déclaré que les centres nationaux de production non polluante du Programme ONUDI/PNUE pourraient être utilisés pour la mise en œuvre des projets, précisant que dix de ces centres sont actifs dans le tourisme durable. M. Arab Hoballah a remercié tous les membres pour leurs commentaires et précisé que ceux-ci seront pris en compte dans la révision du document conceptuel du Partenariat.

### ► **Discussion sur la structure financière, les exigences de provisionnement et la stratégie en matière d'appel de fonds du Partenariat (Annexe IV)**

*par M. Arab Hoballah, chef du Service CPD, PNUE*

M. Arab Hoballah a ouvert la session en résumant les présentations de la matinée (principales activités du Partenariat, structure de gouvernance et activités du Secrétariat). Il a ensuite présenté les phases de financement suivantes pour le Partenariat :

- 2010 : phase de transition (création et lancement ; consolidation des activités antérieures)
- 2010 : démarrage (initier les activités du projet)
- 2012 : Partenariat opérationnel

Il a fait savoir que lors de la phase opérationnelle, le coût prévu des activités des membres, calculé à partir des propositions de projets soumises avant cette réunion par les membres, est de US\$ 7 792 205. Il a précisé que le coût de fonctionnement du Secrétariat sera de US\$ 181 250 en 2010 puis de US\$ 273 695/an. Cela inclut la dotation en personnel, les bureaux et le soutien en nature du PNUE. De plus, il est prévu qu'US\$ 350-365 000 approximativement soient alloués à des activités et projets directs du Partenariat mis en œuvre par le Secrétariat. Il a précisé que des fonds vont devoir être collectés pour les activités du Secrétariat lors de la phase de transition.

Il a par ailleurs indiqué que l'estimation budgétaire correspond au minimum requis pour faire fonctionner le Secrétariat. Il a précisé que dans le cadre du Partenariat, un mécanisme devra être identifié pour partager les fonds et a indiqué que les fonds seront, selon ce qui est envisagé, apportés par les pays sous la forme d'accueil de réunions et mise en œuvre de projets. Il a présenté la gestion financière proposée, précisant que la structure financière sera gérée par une ligne budgétaire allouée et fonctionnera conformément aux règles et réglementations des Nations Unies. Les décisions concernant le budget général et les activités financées seront approuvées lors des Assemblées générales annuelles et le Secrétariat, sous la supervision du Comité de pilotage, surveillera la mise en œuvre des projets.

M. Arab Hoballah a invité les membres à identifier des stratégies d'appel de fonds pour garantir la poursuite des opérations du Partenariat. Il a donné la parole aux membres en les encourageant à faire part de leur réaction sur ces stratégies et sur la manière dont ils peuvent conjointement identifier des ressources financières, et à faire part de leurs promesses de contribution.

M. Etienne Coffin, ministère français en charge du tourisme, a rappelé que le GTI-DTD a été financé presque entièrement par le gouvernement français. Il a précisé que la France aimerait voir un régime financier plus diversifié dans le cadre du Partenariat afin de mieux garantir la durabilité à long terme de l'initiative. Il a déclaré que le coût de fonctionnement du Secrétariat devait être partagé et, tandis que la France reconnaît la distinction entre pays développés, en développement et moins développés, même les contributions les plus modestes sont les bienvenues. Il a souligné que le Partenariat ne sera pas en mesure de fonctionner sans garantie financière, l'engagement des membres et une solide stratégie de collecte de fonds.

Mme Gina Guillen Grillo, représentante du Costa Rica, a fait ressortir que les projets sélectionnés pour être mis en œuvre dans le cadre du Partenariat devaient apporter la preuve de liens avec les objectifs du Partenariat. Elle a noté que des projets ont été soumis par des non-membres. M. Arab Hoballah a précisé que les critères de choix des projets seront discutés entre membres lors des ateliers annexes. Il est important, a-t-il souligné, que les membres apportent la preuve de leur intérêt et engagement envers le Partenariat et sa continuité.

Mme Gina Guillen Grillo, représentante du Costa Rica, a précisé qu'en tant que représentante nationale, elle va devoir faire une recommandation formelle aux autorités de son pays avant de formaliser

l'engagement du Costa Rica mais est confiante quant au soutien que le Costa Rica va apporter au Partenariat. Elle a noté la nécessité d'élaborer une stratégie marketing pour le Partenariat impliquant à la fois les médias et le secteur privé. Elle a nommé plusieurs pays susceptibles d'être intéressés par une adhésion au Partenariat qui ne sont actuellement pas au courant de ses activités. Elle a noté la nécessité de fournir des outils de marketing tels que le Passeport Vert pour vendre l'idée dans la mesure où il est souvent difficile pour les pays de mobiliser des ressources financières en vue de soutenir des organes semblables au Secrétariat.

M. Christian Brodhag a remercié le Costa Rica d'exprimer son soutien pour le Partenariat. Il a précisé que dans la mesure où le Groupe de Travail va évoluer en partenariat des Nations Unies de Type II, des cotisations ne sont pas prévues mais que les dons sont encouragés et que le montant des contributions est laissé à l'entière discrétion des pays ou des membres. Il a précisé que les déclarations faites lors de la réunion ne seront pas prises comme un engagement formel et a encouragé les membres à parler pour exprimer leur soutien.

Mme Alessandra Vellucci, CNUCED, a dit considérer le Partenariat comme très important et a précisé que, bien que n'ayant pas la liberté de confirmer des contributions financières, elle s'engageait à fournir des contributions en nature sous la forme d'expertise. Elle a suggéré de clairement définir la stratégie d'appel de fonds afin d'éviter de voir les membres rivaliser dans la quête de ressources financières.

M. Christian Brodhag a remercié la CNUCED pour sa promesse de soutien en nature mais a souligné que les activités de coordination du Secrétariat avaient besoin de provisionnements et a vivement encouragé les membres à confirmer leur engagement financier.

M. Francesco Iannello, CE, a précisé que, bien que n'ayant pas la liberté de prendre un engagement financier formel, il pensait que la CE pouvait participer de différentes façons et allait en discuter en interne avant de soumettre une proposition formelle. Il a fait savoir que la CE soutient actuellement un certain nombre de projets complémentaires, notamment un projet sur des indicateurs en matière de tourisme durable. Il a précisé que la CE est prête à coopérer et à partager sa connaissance et aimerait discuter de la manière dont elle peut être intégrée dans la structure de gouvernance du Partenariat.

M. Allan Milhomens, représentant du Brésil, a fait savoir que bien que ne pouvant pas fournir une contribution formelle, le Brésil a le potentiel de contribuer au Partenariat.

Mme Patricia Barnett, Tourism Concern, a précisé qu'elle représente une petite ONG et déclaré que tous les membres ici réunis sont coutumiers des défis que représentent les initiatives de financement. Elle a proposé de demander une cotisation de base, précisant que la cotisation du Royaume-Uni pour l'OMT coûte au pays £250 000 par an. Elle a également évoqué l'idée d'un mécanisme politique de collecte de ressources financières, indiquant que les membres pouvaient faire payer un droit entrée/sortie aux touristes.

Mme Gina Guillen Grillo, représentante du Costa Rica, a précisé que les pays soutiennent souvent des projets et qu'un certain nombre de projets proposés ont été soumis par des pays développés. Selon elle, les pays doivent sérieusement évaluer leur budget et leur capacité à contribuer. Elle s'est interrogée quant aux engagements de dépenses pour les projets, déclarant que certains semblaient excessifs pour les activités décrites. Elle a souligné la nécessité d'identifier les projets qui sont essentiels, en donnant la priorité à ceux qui réduisent la pauvreté.

Mme Aline Kuster Menager, MEEDDM, a précisé que la France a présidé le GTI-DTD tout au long de son existence et fait part de l'engagement de la France à poursuivre son soutien. Elle a fait savoir que la

France invite d'autres membres à partager les responsabilités financières avec les pays qui bénéficient des produits et de la visibilité offerte par le Groupe de Travail. Elle a souligné que l'une des principales forces du Groupe de Travail réside dans son réseau de membres. Elle a ajouté qu'il est important que les membres confirment leur soutien avant le lancement du Partenariat dans la mesure où la délégation française sera soumise à des pressions de leurs agences respectives concernant la durabilité financière du Groupe de Travail.

Mme Claudia Schatan, CEPAL, a souligné l'importance et l'opportunité de lier le Partenariat au changement climatique dans la mesure où cela apportera plus de possibilités de financement. Elle a précisé que des fondations canadiennes et américaines cherchent à financer des initiatives et qu'elle fera part des coordonnées de ces bailleurs de fonds potentiels.

M. Christian Brodhag a encouragé les membres à identifier les manières dont les activités du Partenariat pourraient être reliées et vendues au niveau régional.

M. Ronald Sanabria, Rainforest Alliance, a précisé qu'il trouvait le débat fascinant et, attirant l'attention sur les divers intérêts et organisations présents autour de la table, il a prié les membres de collaborer pour fournir aux pays les outils et le message nécessaires afin qu'ils puissent présenter le Partenariat et ses avantages à leurs mandants. Il a proposé que des montants recommandés pour les dons des membres soient arrêtés (il a indiqué un don symbolique de \$500 pour les ONG). Il a sollicité les membres pour qu'ils coordonnent l'élaboration d'une offre susceptible de convaincre les pays membres de la valeur ajoutée du Partenariat. Il a également déclaré être disposé à partager les coordonnées de bailleurs de fonds potentiels.

Mme Nada Roudies, représentante du Maroc, a réaffirmé l'engagement du Maroc à l'égard du Groupe de Travail et du Partenariat en devenir. Elle a précisé que, bien que ne pouvant confirmer une contribution directe au Partenariat à cette heure, elle invitait tous les membres à allouer des ressources au Partenariat. Elle a soutenu les propositions du Costa Rica et de Rainforest Alliance. Elle a souligné l'importance d'élaborer une offre que les membres autour de la table pourront vendre à leurs mandants. Elle a proposé qu'il soit demandé à tous les membres du Partenariat de promettre un type de soutien (en nature ou pécuniaire). Elle a noté la nécessité de clairement définir les avantages et retours sur investissement offerts par le Partenariat. Elle s'est également interrogée sur la liste de projets donnée dans le programme de travail, notant que le Maroc n'a pas eu le temps de soumettre une proposition mais ne veut pas être exclu.

M. Arab Hoballah, PNUE, s'est engagé à inclure dans la liste des activités devant être entreprises par le Secrétariat l'élaboration d'une présentation PowerPoint en français et en anglais définissant clairement les avantages du Partenariat et la valeur ajoutée de la condition de membre. M. Hoballah a précisé que le Partenariat a besoin de recevoir des lettres d'engagement des membres et parties intéressées au plus tard le 29 avril 2010.

Mme Mercedes Melendes de Mena, SICA, a demandé qu'une synthèse soit incluse dans l'élaboration de la présentation PowerPoint afin d'être partagée avec les gouvernements et organisations. Elle a précisé que le financement d'un certain nombre de projets présentés dans le programme de travail est déjà assuré et a proposé que ces projets soient classés par ordre de priorité afin de consolider la stratégie de collecte de fonds. Elle a invité les membres à donner les coordonnées de potentiels bailleurs de fonds. Elle a également souligné l'importance de présenter des projets régionaux afin d'apporter la preuve des activités mondiales du Partenariat.

Mme Vanessa Perez Cirera, WWF, a souligné l'importance de clairement définir le processus de diffusion des informations et des leçons tirées des initiatives des membres afin d'éviter toute concurrence entre projets. Elle a proposé que l'Assemblée générale serve de forum pour diffuser ces enseignements et réduire la concurrence en matière de financement entre projets des membres.

Mme Claudia Schatan, CEPAL, a précisé que d'autres activités qui devraient être incluses dans le Partenariat ne nécessitent pas de grandes ressources financières pour leur coordination. S'inspirant de son expérience au Mexique, elle a souligné la valeur des plateformes d'apprentissage, des initiatives de coopération Sud-Sud et de l'élaboration de bonnes pratiques pour la dissémination régionale.

Mme Blanka Belosevic, représentante de la Croatie, a noté qu'il peut être judicieux de clairement définir les attentes des partenaires et membres. Elle a par ailleurs déclaré qu'il est naturel que tous les membres recherchent un financement pour les projets qui leur sont importants. Elle a proposé l'idée d'inclure une commission de fonctionnement de 5 % dans les propositions de projets.

Peter Prokosh, PNUE-GRID/ARENDAL, a souligné la nécessité de cibler d'autres institutions financières telles que les banques et de mettre en avant la sécurité que les projets durables confèrent souvent.

Monica Borobia, Roteiros de Charme Hotel Association, a précisé qu'en raison de la crise financière, il est difficile d'obtenir le soutien financier et l'engagement du secteur privé. Elle a proposé qu'un programme de communication distinct soit élaboré en adaptant le message du Partenariat au secteur privé. Elle a évoqué le message 'business positive' d'initiatives telles que l'économie verte.

M. Arab Hoballah a remercié tous les membres pour leurs commentaires et précisé qu'ils seront pris en compte lorsque les documents de communication seront élaborés par le Secrétariat. Il a rappelé aux membres que leur engagement doit être reçu d'ici fin avril, avant le lancement du Partenariat en mai 2010 lors de la CDD.

## ► **Assemblée plénière – présentation du programme de travail et description du raisonnement sous-tendant les critères de sélection des projets (Annexe V)**

*par M. Amos Bien, PNUE, consultant senior*

M. Amos Bien a rappelé à l'attention des membres l'objectif du Groupe de Travail et du Partenariat. Il a précisé que le Groupe de Travail était une initiative réussie, cité comme l'un des groupes de travail de Marrakech les plus productifs. Selon lui, le Partenariat a la capacité de transformer la manière dont le tourisme est pratiqué dans le monde entier, à tous les niveaux, par les consommateurs, les entreprises et les gouvernements qui planifient et régulent les destinations. Il a précisé que le Partenariat offre le potentiel de rapidement mettre en œuvre dans une partie du monde une idée conçue dans une autre. Il a cité en exemples les critères mondiaux du tourisme durable (CMTD) qui sont utilisés par l'Inter-American Development Bank (IDB), et de nombreuses autres initiatives fonctionnant sous les auspices du Partenariat.

M. Bien a rappelé que, de l'avis général, il a été préconisé que le Groupe de Travail continue sous la forme d'un partenariat des Nations Unies de Type II dans le cadre de la CDD. Selon lui, il est important de poursuivre son œuvre dans la mesure où il a réalisé de nombreuses choses et engendré une réelle synergie, de même qu'il est nécessaire de continuer à mobiliser les parties prenantes mondiales pour réaliser ses objectifs. La valeur ajoutée correspond, selon lui, à la capacité de transférer et reproduire les projets. Il a également invité les membres à regarder autour d'eux et à se souvenir des

accomplissements qu'ils ont réalisés par l'intermédiaire du Groupe de Travail et a souligné sa valeur, à savoir permettre aux membres de trouver des partenaires pour mettre en œuvre les projets. Le Groupe de Travail a incité, selon lui, de nombreux participants autour de cette table à faire les choses différemment. Il a évoqué le réseau SIFT - *Sustainable Investment and Finance in Tourism* qui, selon lui, a le potentiel de faire évoluer les investissements du tourisme pour ne financer que les projets durables.

Il a également invité les membres à regarder ce que le Partenariat va faire et accomplir. Il a précisé que le Partenariat et les membres proposent de faire plus et de faire mieux. Il a passé en revue les domaines thématiques et politiques qui sont présentés dans le document conceptuel du Partenariat et a précisé que l'objectif des membres est de faire se rencontrer domaines thématiques, domaines politiques et monde réel. Il a rappelé les inquiétudes signalées par certains membres tout au long de la journée concernant le programme de travail 'Ces projets seront-ils importants pour ceux qui en ont le plus besoin ?' 'Les projets seront-ils bénéfiques à plus d'un partenaire ?' 'Comment les projets seront-ils bénéfiques à d'autres et devons-nous privilégier ceux qui apportent des bénéfices conjugués ?' M. Bien a précisé que le rôle du Partenariat est d'éviter la duplication des efforts et d'offrir une plateforme pour disséminer les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets.

Il a rappelé les discussions des membres sur la stratégie en matière de d'appel de fonds. Il a noté le manque d'enthousiasme initial à promettre des contributions et à offrir un soutien mais a rappelé que l'un après l'autre, les membres se sont dits présents. Il a noté que l'on ne pouvait pas demander aux membres d'être enthousiastes à propos de collecte de fonds s'ils ne savent pas ce qui doit être fait.

M. Bien a présenté les critères proposés pour le processus de sélection des projets tels que repris à la Section 4 du document conceptuel du Partenariat.

Il a ensuite présenté le programme de travail et encouragé les membres à revoir les projets pour dire s'ils répondaient ou non aux besoins du programme. Il a de nouveau encouragé les membres à évaluer de manière croisée les propositions et les critères de sélection et a noté que les projets devaient contribuer pour le moins à un critère de la liste. Il a ensuite laissé la parole à l'auditoire pour recueillir les commentaires des membres.

M. Etienne Coffin, ministère français en charge du tourisme, a proposé de réaliser des études de faisabilité pour identifier les projets importants afin de garantir que les ressources financières sont mobilisées pour les meilleurs projets.

M. Pierre Icard, Plan Bleu, a précisé que dans la région méditerranéenne, son agence examine tous les points de tourisme durable et que cette approche holistique peut être utilisée comme modèle pour les projets du Partenariat.

Peter Prokosh, PNUE-GRID/ARENDAL, a félicité Amos Bien pour son excellente présentation. Il a identifié la nécessité de centrer les débats du lendemain sur l'offre du Partenariat et de définir la manière dont elle peut être la mieux 'vendue' aux diverses parties prenantes. Il a également noté la nécessité de clairement illustrer la manière dont les membres peuvent œuvrer conjointement pour faire avancer le Partenariat.

M. Gordon Sillence, ECOTRANS, a demandé des éclaircissements sur la manière dont le Partenariat va se rapprocher des diverses autres initiatives liées au tourisme, évoquant plus particulièrement le Tourism Sustainability Council (TSC).

M. Bien a indiqué qu'il a été impliqué dans le TSC depuis ses origines, dans le cadre des CMDT et du STSC, et a précisé que l'une et l'autre initiatives et le TSC ont été fiers d'avoir été chapeautés par le Groupe de Travail.

Mme Alessandra Vellucci, CNUCED, a demandé des éclaircissements sur la manière dont cette initiative allait compléter les activités de l'OMT (en évoquant plus particulièrement le Réseau d'échange des Nations Unies sur le tourisme [UNTEN]).

Mme Sofia Gutierrez, OMT, a précisé qu'elle reviendrait sur cette question.

M. Etienne Coffin, ministère français en charge du tourisme, a précisé que le processus de propositions de projets diffère des soumissions volontaires répondant à des appels d'offres. Selon lui, il est important d'identifier les bénéficiaires du projet pour clairement en identifier le thème.

M. Gordon Sillence, ECOTRANS, a rappelé sa remarque sur le TSC et noté les similitudes et les liens entre les initiatives. Il a demandé des éclaircissements sur la manière dont les stratégies en matière de collecte de fonds différeront.

M. Bien a précisé que les défis en matière d'appel de fonds sont communs à presque toutes les activités, de toutes sortes. Il a précisé que les organisations parviennent à collecter des fonds lorsqu'elles ont à la fois des compétences et une bonne idée. Selon lui, s'il y a des similitudes entre les organisations, le TSC est un sous-ensemble du Partenariat, et leurs public cible et membres diffèrent.

Mme Martina Kohl, WWF, a noté l'importance des propositions basées sur les résultats dans les initiatives réussies de collecte de fonds. Elle a précisé que les critères devaient inclure le suivi et l'évaluation des résultats des projets.

## ► **Résumé des discussions**

*par M. Christian Brodhag, président du Groupe de Travail*

M. Brodhag a remercié les membres pour leur contribution active aux débats et rappelé les éléments clés des débats du jour. Il a plus particulièrement souligné les éléments suivants :

### Session 1 – Bienvenue

- M. Hervé Barré, UNESCO, a demandé que la culture soit incluse chaque fois qu'il est fait référence aux termes environnement et social dans les discussions des membres et dans le document conceptuel du Partenariat.

### Session 2 – Structure de gouvernance

- Revoir l'organigramme de la structure de gouvernance pour mieux indiquer les relations hiérarchiques directes entre les différents organes.
- Assemblée générale annuelle
  - o Elle devrait approuver un plan stratégique quinquennal et le programme de travail annuel
  - o Elle ne devrait pas approuver les projets devant être mis en œuvre ; cela devrait être fait par le Comité de pilotage

- Comité de pilotage
  - o Ne pas préciser que le président vient d'un pays développé et le vice-président d'un pays en développement. Plus exactement, si le président provient d'une région, le vice-président doit provenir de l'autre.
  - o Le vice-président doit être le futur président.
  - o Alternier pays en développement et pays développé à la présidence.
  - o La collecte de fonds devrait être une activité du Comité de pilotage.
- Secrétariat :
  - o La collecte de fonds devrait être une fonction essentielle du Secrétariat, soutenant le Comité de pilotage.
  - o Améliorer les services et la coordination pour les projets mis en œuvre par les partenaires, à savoir synergies, collecte de fonds, dissémination, etc.
  - o Suivre la mise en œuvre et les résultats des projets, y compris les projets des partenaires
  - o Il faudra plus de personnel que ce qui a été proposé. Faire passer le temps partiel de l'assistant en temps complet et faire appel à des stagiaires.
  - o Le coordinateur devrait être d'un échelon supérieur (niveau P-4 ou P-5 des Nations Unies au lieu de P-3) si les finances le permettent.
- Comité consultatif :
  - o Il pourrait établir plusieurs groupes de travail thématiques.
  - o Il pourrait réunir des spécialistes et des organisations internationales si les coûts ne sont pas trop excessifs.
  - o Il pourrait établir des groupes de spécialistes *ad hoc*, selon les besoins du Secrétariat et des membres.
  - o Préciser que le Comité consultatif devrait soutenir le Secrétariat et non l'inverse.
- Structures régionales :
  - o À mettre en œuvre dès le départ ou après la consolidation du Partenariat ? Ou commencer à coordonner dès le départ. Est-il viable d'avoir des sections régionales dès le début ?
  - o Faire en sorte que chaque région soit représentée au Comité de pilotage ; les membres devraient représenter leur région, pas seulement leur organisation. Reste la question d'un accord pour que les pays représentent une région. Le partenariat doit définir tout d'abord le groupe de membres qui sera représenté par une section régionale.
  - o Intégrer les organisations régionales africaines, par exemple la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest et autres en tant que partenaires prioritaires.
  - o Intégrer les centres de production moins polluante d'Amérique latine ; 10 de ces centres sur 12 ont déjà identifié le tourisme comme un domaine de travail.

## Session 3 - Finances

- Nous attendons des membres qu'ils indiquent au Secrétariat leur type de contribution d'ici le 29 avril 2010.
- Nous accueillons également favorablement l'offre de membres qui transmettent les coordonnées de bailleurs de fonds au Secrétariat.

- Le PNUE préparera un dossier d'information pour que les membres présentent le Partenariat aux hauts fonctionnaires.

## 2<sup>ème</sup> jour : mercredi 3 février 2010

### ► **Bienvenue et ordre du jour**

*par M. Christian Brodhag, président du Groupe de Travail*

M. Christian Brodhag a accueilli les participants et présenté l'ordre du jour révisé. Il a précisé que l'objectif de la matinée est de parvenir à un consensus général sur les critères de sélection des projets. Il a fait savoir que les résultats des discussions du groupe seraient présentés. Il a également précisé qu'il y aura un débat sur les critères d'adhésion au Partenariat. Il a souligné l'importance de ces activités pour jeter les bases et établir les phases de développement du Partenariat.

### ► **Session parallèle de trois groupes de travail**

***pour débattre du programme de travail : activités, critères de sélection et projets***

*Groupes modérés par Ronald Sanabria, Blanka Belosevic et Etienne Coffin*

Les notes des sessions de travail sont données à l'Annexe VI. Des rapporteurs désignés ont résumé les discussions des groupes à tous les membres.

### ► **Critères d'adhésion au Partenariat (Annexe VII)**

*par M. Etienne Coffin, ministère français en charge du tourisme*

M. Etienne Coffin a présenté les critères d'adhésion tels que proposés et reportés à l'Annexe VII.

Certains membres ont demandé des éclaircissements pour savoir si les nouveaux membres devaient se conformer à l'ensemble des critères, soulignant que certains critères sont plus importants que d'autres. Il a également été mentionné que le respect de l'ensemble des critères excluait de nombreux membres précieux. Tous les membres ont été d'accord pour dire qu'un engagement avéré envers le tourisme durable devait être le premier critère à prendre en compte et le seul obligatoire.

Il a été demandé de supprimer le terme "innovation" des critères dans la mesure où il est trop vague. Tous les membres ont été d'accord pour dire que l'innovation s'applique aux projets plus qu'à la qualité de membre et devrait donc être supprimée des critères.

Il a également été demandé par les membres de modifier "zone de diversité géographique" en "zone d'influence géographique". Il a été recommandé d'utiliser des critères de bon sens : inclure un membre

d'une région ne signifie pas exclure d'autres membres potentiels de cette même région, et que le respect de ce critère devait garantir la possibilité de mettre en œuvre ces activités dans toutes les régions.

Certains participants ont indiqué que le critère "aptitude à contribuer aux objectifs, domaines thématiques ou recommandations politiques du Partenariat" n'était pas dans le document conceptuel et que le critère suivant avait été omis : "travail dans le tourisme durable dans l'un quelconque des groupes membres (gouvernements à tous les niveaux, secteur privé, organisations multilatérales ou intergouvernementales, organisations non gouvernementales, etc.)". Amos Bien a précisé qu'en incluant le premier critère à la place du critère omis, l'intention était d'exprimer la même idée dans un langage plus clair, mais a convenu que le critère pouvait être réintégré.

Les critères d'adhésion proposés suivants ont fait l'objet d'un accord général :

- engagement avéré en faveur du tourisme durable (obligatoire) ;
- aptitude à contribuer aux objectifs, domaines thématiques ou recommandations politiques du Partenariat ;
- aptitude avérée à mettre en œuvre des projets dans les domaines thématiques ;
- volonté d'apporter un soutien financier ou une contrepartie pour les projets ou les frais de fonctionnement généraux ;
- zone d'influence géographique, notamment en ce qui concerne l'aptitude à proposer des projets réussis en vue de leur répllication ou à reproduire des projets d'autres régions ;
- aptitude à atteindre des bénéficiaires exclus ;
- travail dans le tourisme durable dans l'un quelconque des groupes membres (gouvernements à tous les niveaux, secteur privé, organisations multilatérales ou intergouvernementales, organisations non-gouvernementales, etc.).

## ► Assemblée plénière, synthèse et commentaires

*par M. Charles Arden-Clarke, PNUE, chef de l'Unité Biens et Services*

M. Charles Arden-Clarke a ouvert la session en notant que, bien que les divers groupes aient suivi différentes approches pour l'exercice, des thèmes communs ont été identifiés. Les thèmes les plus couramment évoqués ont été les suivants :

- Nécessité de rapidement lancer les activités de collecte de fonds.
- Nécessité d'élaborer une stratégie de représentation pour augmenter le nombre de membres.
- Les projets proposés et les critères d'évaluation du Partenariat devraient inclure une méthode de suivi et d'évaluation des résultats des projets.
- Les projets proposés devraient apporter la preuve de leur durabilité économique et les critères devraient évaluer cet aspect.
- Les projets proposés devraient prendre appui sur les initiatives existantes et ne pas dupliquer les projets.
- Les projets proposés devraient apporter la preuve des liens existants entre leurs activités et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

- Les critères de sélection des projets devraient prendre en compte les aspects sociaux et économiques du projet.
- Les projets proposés devraient inclure des informations sur le niveau de mise en œuvre et les critères devraient prendre en compte la capacité des projets à être reproduits.

M. Arden-Clarke a mis en avant les recommandations de modifications suivantes au programme de travail.

- Élaborer l'offre du Partenariat pour aider aux activités de collecte de fonds et recrutement.
- Développer des synergies et un savoir-faire avant de lancer le projet.

M. Arden-Clarke a donné la parole à l'assistance pour discuter du programme de travail et de la manière dont il pourrait être encore amélioré et révisé.

M. Gordon Sillence, ECOTRANS, a fait ressortir la nécessité pour le Partenariat de s'appuyer sur et de créer des liens manifestes avec les initiatives réussies existantes telles que le Sommet mondial sur le développement durable, l'Agenda 21 et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Mme Maureen Nowak, représentante du Royaume-Uni, a évoqué la nécessité de préciser les objectifs du Partenariat et la manière dont il va être présenté avant son lancement pour obtenir d'autres adhésions et être productif.

Mme Alessandra Vellucci, CNUCED, a demandé que le document conceptuel du Partenariat soit revu sur la base des discussions de la réunion et diffusé aux membres avec les autres documents qui étayent le lancement pour être revus et commentés par les membres.

M. Clarke a précisé que les documents seront transmis aux membres pour commentaires mais a rappelé l'importance d'un retour opportun devant être reçu et coordonné avant le lancement en mai.

M. Michel Lemay, TOI, a indiqué qu'il aimerait voir une plus grande implication de la part du secteur privé au sein du Partenariat et a proposé que cela soit inclus dans le mandat de représentation des membres.

Mme Gina Guillen Grillo, représentante du Costa Rica, a recommandé qu'un événement parallèle servant de forum professionnel soit inclus dans le programme de lancement du Partenariat.

M. Francesco Iannelo, CE, a précisé qu'il va attendre les résultats tangibles de la réunion pour identifier la meilleure manière de collaborer.

M. Clarke a invité les membres à débattre des critères de sélection des projets.

Mme Maureen Nowak, représentante du Royaume-Uni, a souligné que les critères se devaient d'être clairs et transparents pour que les initiatives de collecte de fonds réussissent. Elle a recommandé qu'au

titre d'exigence principale, les projets proposés identifient d'autres sources de financement, évaluées dans l'élaboration de la proposition.

Mme Blanka Belosevic, représentante de la Croatie, a demandé des éclaircissements sur les critères de sélection des projets, voulant savoir s'il va y avoir deux séries de critères. Tout d'abord des critères essentiels obligatoires puis des critères optionnels venant étayer les soumissions de projet.

M. Arden-Clarke a soumis cette proposition au vote. Les membres ont approuvé la création de deux séries de critères de sélection des projets par un vote à la majorité.

M. Arden-Clarke a précisé que le Secrétariat enverra aux participants une version révisée de l'annexe sur les critères de sélection des projets. Il a ensuite orienté les débats sur les projets à long terme.

Mme Catalina Etcheverry, UNF, a recommandé que les CMDT soient utilisés pour évaluer l'engagement du projet proposé envers la durabilité.

Mme Blanka Belosevic, représentante de la Croatie, a demandé des éclaircissements sur le rôle que joue le Secrétariat dans la supervision des projets et ce que cela signifie.

M. Arden-Clarke a précisé qu'il est prévu que le Secrétariat aide, entre autres, à gérer les projets et à en contrôler la qualité, mais que ces activités seront limitées par la dimension du Secrétariat.

Mme Gina Guillen Grillo, représentante du Costa Rica, a fait ressortir la nécessité de clairement définir ce rôle dans le document conceptuel du Partenariat dans la mesure où le terme 'supervision' véhicule différentes connotations selon les pays et a donné comme exemple le fait que certains pays s'attendent à ce que le Secrétariat se déplace pour auditer les activités de projet. Elle a indiqué que ce terme pouvait éventuellement être modifié pour mieux décrire le rôle.

Mme Alessandra Vellucci, CNUCED, a soutenu la proposition du Costa Rica dans la mesure où une véritable supervision exigerait l'élaboration et l'approbation de critères de suivi et d'évaluation. Elle a précisé que ces critères pourraient être développés par un Comité consultatif.

M. Etienne Coffin, ministère français en charge du tourisme, a souligné l'importance d'une stratégie d'appel de fonds et fait valoir qu'une valorisation du nom ou stratégie d'appellation du Partenariat serait utile pour soutenir les efforts de collecte de fonds. Il a également précisé que s'il est demandé au Secrétariat de superviser les projets, des spécialistes-matière vont devoir être engagés pour participer aux activités de projet complexes, ce qui va nécessiter des ressources financières supplémentaires.

Mme Mercedes Melendes de Mena, SICA, a recommandé que le terme 'superviser' soit modifié en 'suivi' afin de mieux décrire les activités du Secrétariat qui consisteront vraisemblablement à réunir les principaux résultats et enseignements et à les diffuser aux autres membres et régions.

Peter Prokosh, PNUE-GRID/ARENDAL, a précisé que le Secrétariat devait apporter aux membres une parfaite compréhension du portefeuille des projets et de leur avancement. Cela consolidera un des atouts fondamentaux du Partenariat, relier les gens. Il a également rejoint la position de TOI, notant qu'il devait y avoir plus d'implication de la part du secteur privé. Il a précisé que des incitations concrètes devaient être définies pour les voyageurs, se demandant si elles pouvaient éventuellement être placées sous l'étiquette des Nations Unies.

Mme Blanka Belosevic, représentante de la Croatie, a précisé que le secteur privé peut être membre de l'OMT. Elle a également proposé d'élire des comités consultatif et de pilotage provisoires.

Mme Helena Rey, PNUE, a indiqué que le Groupe de Travail essaie de constituer des comités provisoires pour la fin du mois de mars. Elle a proposé qu'il soit demandé aux membres d'élire les membres de ces comités en envoyant leur vote par courrier électronique.

Mme Patricia Barnett, Tourism Concern, a convenu que des comités provisoires devaient être constitués mais a souligné la nécessité de rédiger des mandats pour ces comités provisoires.

M. Christian Brodhag a dit qu'il comprend l'urgence mais a précisé qu'il s'agit d'une phase de transition devant être formalisée de manière transparente et démocratique. Il a fait ressortir la nécessité de coordonner la nomination des membres et de garantir que l'organe est opérationnel de manière appropriée. Il a remercié les membres pour leur participation active à la session et a suspendu la réunion pour le déjeuner.

## ► Phase de transition du Partenariat

*par M. Christian Brodhag, président du Groupe de Travail (Annexe VIII)*

M. Christian Brodhag s'est dit heureux de reprendre les discussions et a exposé les objectifs de la session en précisant qu'il allait présenter la structure de travail de la phase de transition du Partenariat. Il a établi les piliers de travail lors de cette transition comme étant le Secrétariat, la *Plateforme de services aux membres* (« *Tourism Vision Platform* »), et les projets actuels du Groupe de Travail mis en œuvre par les partenaires. Il a précisé que le Secrétariat va superviser à la fois la plateforme et la mise en œuvre des projets.

Il a mis en lumière les objectifs du Partenariat comme étant le transfert de connaissance, le renforcement des capacités, l'innovation et l'intégration. Il a exposé les activités de la *Plateforme de représentation du tourisme* comme étant les suivantes :

- gestion du partage des connaissances ;
- diffusion des outils et des enseignements tirés ;
- soutien et représentation politique ;



- renforcement des capacités ;
- collecte de fonds ;
- marketing, communication et dissémination ;
- organisation des réunions (lancement, assemblées générales annuelles et réunions thématiques)

Il a évoqué que le don suggéré en contrepartie de l'adhésion des pays développés au Partenariat pourrait être de 50 000 euros mais que ce don serait proportionnel à la taille et population. Il a indiqué que dans la mesure où le Partenariat sera un partenariat de Type II CDD, il n'y aura pas de cotisation formelle.

M. Christian Brodhag a présenté la structure de gouvernance révisée dont les flèches indiquent mieux les liens hiérarchiques directs entre les différents organes. Il a rappelé que des experts *ad-hoc* allaient être mobilisés pour prendre part aux projets selon les besoins.

M. Christian Brodhag a exposé les modifications apportées à l'Assemblée générale. Il a précisé que le processus décisionnel pour le Partenariat reposera sur les résolutions de l'Assemblée générale annuelle et inclura ce qui suit :

- un plan stratégique quinquennal et un programme de travail annuel ;
- le budget sera approuvé par l'Assemblée générale annuelle et administré par le Secrétariat ;
- superviser la gestion du Partenariat ; et
- élire les membres du Comité de pilotage.

M. Christian Brodhag a présenté les fonctions du Comité de pilotage. Ce Comité serait ainsi chargé de :

- garantir la cohérence du travail ;
- superviser les activités et projets mis en œuvre par le Secrétariat ;
- approuver les nouveaux membres ;
- approuver les projets devant être gérés par le Secrétariat ;
- proposer de nouvelles activités et de nouveaux projets entre deux assemblées ;
- collecter des fonds avec le soutien du Secrétariat.

M. Christian Brodhag a présenté les fonctions du Secrétariat. Il serait ainsi chargé de :

- préparer le programme de travail pour le Partenariat et la stratégie de collecte de fonds ;
- coordonner les activités du Partenariat ;
- mettre en œuvre les projets selon le budget disponible ;
- promouvoir et disséminer les projets mis en œuvre par les partenaires ;
- faire des recommandations au Comité de pilotage ;
- rendre compte des activités au Comité de pilotage pour le moins deux fois par an ;
- mettre en œuvre la Plateforme de représentation du tourisme ;
- suivre la mise en œuvre et les résultats des projets, à la fois pour le Partenariat et les projets des partenaires.

M. Christian Brodhag a présenté les fonctions du Comité consultatif. Ce comité serait ainsi chargé de :



- veiller à ce que les projets soient adaptés aux domaines thématiques du Partenariat et conformes aux accords internationaux ;
- conseiller le Secrétariat sur des points spécifiques se rapportant à la mise en œuvre des projets ;
- assurer une surveillance pour les domaines thématiques ;
- se réunir en personne avant chaque Assemblée générale annuelle ainsi que par téléconférence tous les six mois ;
- le Comité consultatif recevra le soutien du Secrétariat ;
- évaluer les coûts et le nombre de spécialistes supplémentaires.

M. Christian Brodhag a ensuite donné la parole à l'assistance.

M. Earlston Mcphee, Bahamas, a voulu savoir plus précisément si le Secrétariat va seulement être responsable de l'élaboration de la stratégie d'appel de fonds et non de la collecte de fonds en elle-même. M. Christian Brodhag a précisé que le Secrétariat va également soutenir l'élaboration de propositions et la mise en œuvre de la stratégie d'appel de fonds.

Mme Nada Roudies, représentante du Maroc, a suggéré que le processus de sélection des projets soit placé sous la responsabilité de l'Assemblée générale.

Mme Gina Guillen Grillo, représentante du Costa Rica, a mis en relief la nécessité de développer davantage la stratégie marketing dans la mesure où il est souvent difficile pour les pays de mobiliser des ressources financières afin de soutenir des organes tels que le Secrétariat.

Mme Maureen Nowak, représentante du Royaume-Uni, a dit avoir le sentiment que les individus présents au sein de l'organe de décision devaient être choisis sur la base de conditions clairement définies afin de garantir que les membres élus possèdent l'expertise requise pour accomplir leur fonction. Elle a par ailleurs ajouté que les stratégies d'appel de fonds et de communication devaient être placées sous la responsabilité du Comité de pilotage et que l'approbation des nouveaux membres devait incomber au Secrétariat.

M. Charles Arden-Clarke a précisé que les stratégies de collecte de fonds et de communication seront élaborées en coordination par le Comité de pilotage et le Secrétariat. Il a spécifié que le Comité de pilotage approuvera les projets.

Mme Maureen Nowak, représentante du Royaume-Uni, a souligné l'importance de la transparence dans la manière dont les projets sont financés avec les fonds du Partenariat. Elle a expliqué que tout projet financé en vertu des ressources financières du Partenariat devait être évalué et choisi selon les critères de sélection des projets approuvés.

M. Christian Brodhag a confirmé que tous les projets financés grâce aux fonds du Partenariat vont être évalués selon les critères de sélection des projets approuvés.

Tout au long de la session, il y a eu une confusion générale concernant le terme 'plateforme' dans l'expression 'Plateforme de représentation du tourisme'. Notamment, M. Gordon Sillence, d'Ecotrans, s'est dit préoccupé par une "plateforme" web qui reproduirait les activités de la plateforme Destinet, un projet du Groupe de Travail. Il a été précisé que le terme "plateforme", dans ce cas, a une acception plus large et ne signifie pas une plateforme mais plutôt la quasi-totalité des opérations du Secrétariat, reconditionnées en tant que projet. De l'avis général, il a été décidé de remplacer ce terme par un mot décrivant mieux l'aspect multifonctionnel de ce pilier, et non ses éléments virtuels.

## ► Synthèse et conclusion

*par M. Christian Brodhag, président du Groupe de Travail*

M. Christian Brodhag a remercié les participants d'avoir pris part à la réunion et à cet important processus. Il a souligné les contraintes de temps et l'urgence d'un travail collaboratif pour soutenir le lancement du Partenariat. Il a déclaré que cela avait été un plaisir d'être le président du Groupe de Travail tout au long des trois années écoulées. Il a présenté M. Gérard Ruiz du MEEDDM comme son successeur. M. Ruiz s'est dit ravi d'assumer cette fonction et s'est engagé à prendre la direction de l'initiative.

Mme Aline Kuster Menager, MEEDDM, a remercié tous les membres et participants pour la vivacité du débat et pour leurs précieuses contributions au développement de la structure du Partenariat. Elle a fait savoir que les commentaires seront utilisés pour revoir les documents du Partenariat. Elle a remercié tous les organisateurs pour leur soutien dans la convocation de cette réunion, en remerciant plus particulièrement Mathilde Isler du MEEDDM et l'ensemble de l'équipe du PNUE.

M. Charles Arden-Clarke, PNUE, a remercié les membres et participants pour leurs précieuses contributions à cette vision collective. Il a précisé que le PNUE allait revoir les documents à la lumière des discussions de la réunion et soumettre de nouveau le document conceptuel du Partenariat d'ici la fin du mois de février 2010. Il a précisé qu'étant donné le laps de temps très bref avant le lancement, les partenaires auront un délai de dix jours pour apporter leurs commentaires.

M. Arab Hoballah, PNUE, a conclu la réunion en remerciant tous les membres de leur effort en faveur du Groupe de Travail et de la création du Partenariat. Il a invité tous les membres à travailler ensemble au lancement et à la mise en œuvre du Partenariat.

PROVISOIRE



**Un lieu de la réunion durable et des activités culturelles**

# UNE RÉUNION DURABLE

La sixième réunion du Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable a été accueillie dans la salle de conférence durable *Les Fontaines* qui a reçu la certification européenne Eco-label. De même, tous les services de restauration et dîners en extérieur ont répondu à des exigences environnementales et profité à la population locale. De plus, des possibilités de transport écologique ont été proposées aux participants.

# ACTIVITÉS CULTURELLES

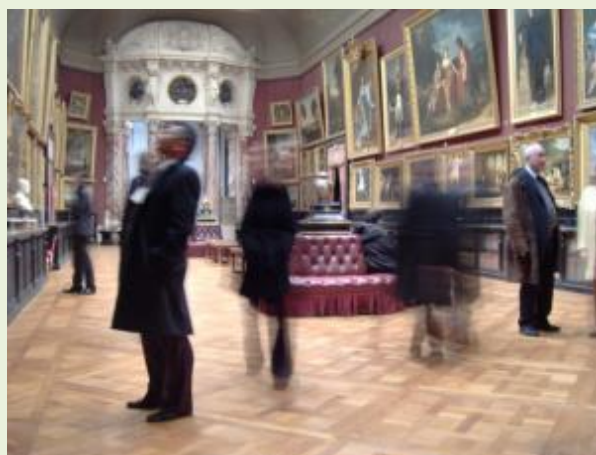
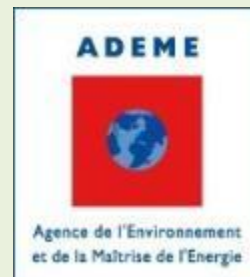
Tous les participants à la réunion ont eu la chance de découvrir la cuisine et la culture françaises lors des déjeuners et des soirées. La réunion s’est ouverte par un élégant dîner de bienvenue placé sous les auspices du ministère français de l’Environnement au *Domaine des Fontaines*. Il a été servi aux participants des produits de saison choisis, provenant de la région picarde. Lors de la deuxième soirée, le célèbre château de Chantilly a été exclusivement ouvert aux participants de la réunion. Ces derniers ont pu admirer l’architecture, la collection d’art et la bibliothèque du château. Puis les participants ont été conviés à un dîner ‘royal’ dans l’enceinte du château.

**Un dîner de bienvenue, chic et durable, en ouverture d’une réunion attendue, offert par le ministère français de l’Environnement (MEEDDM)**



# Une excursion culturellement enrichissante au château de Chantilly

offerte par l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie





Nous remercions le ministère français des Affaires Étrangères et Européennes et le ministère norvégien de l'Environnement d'avoir parrainé les déplacements des participants.



MILJØVERNDEPARTEMENTET



## ANNEXES – PRÉSENTATIONS ET DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

- ANNEXE I** Liste définitive des participants
- ANNEXE II** Ordre du jour de la réunion par Christian Brodhag
- ANNEXE III** Structure, gouvernance et programme de travail du Partenariat par Mme Sofia Gutierrez et M. Arab Hoballah
- ANNEXE IV** Discussion sur la structure financière, les exigences de provisionnement et la stratégie d'appel de fonds du Partenariat par M. Arab Hoballah
- ANNEXE V** Session plénière – présentation du programme de travail et description du raisonnement sous-tendant les critères de sélection des projets par M. Amos Bien
- ANNEXE VI** Session parallèle de trois groupes de travail pour débattre du programme de travail : activités, critères de sélection et projets. Groupes modérés par Ronald Sanabria, Blanka Belosevic et Etienne Coffin. Résumé des discussions des groupes.
- ANNEXE VII** Critères d'adhésion au Partenariat par M. Etienne Coffin
- ANNEXE VIII** Phase de transition du Partenariat par M. Christian Brodhag